



Département de Loire-Atlantique  
Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

---

N°:DEL2026-05-12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal, 2 avenue Flornoy, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

---

**Présents:** M. PELLETEUR Jean-Claude - M. DAGUIZE Christophe - Mme BOUYER Josiane - Mme GUINCHE Laëtitia - M. SIGUIER Romain - Mme ALLANCON Séverine - M. MAINGUET Hervé - Mme FILLION Catherine - M. DONNE Antoine - M. CAZIN Fabien - Mme PRUKOP Christine - M. BEAUREPAIRE Christian - Mme JARDIN Isabelle - Mme MOREL Stéphanie - Mme SANTERRE-LEGAL Annie - M. NICOLLET Frédéric - Mme PERRAUT Julie - M. VERGER François - M. LE BOT Philippe - Mme MORVAN Sandrine - M. HOUIZOT Alexandre - Mme TOURTOY Maud - M. PEZERON Jean-Jacques - Mme GRANGER Carolyne - Mme MAHE Ghislaine - M. LAUDE Laurent - M. NICOSIA Michaël - Mme DIVOUX Marilyn - Mme GILLET Jeidi.

**Excusé(s) ayant donné pouvoir :**

M. RAHER Rémi a donné pouvoir à M. LAUDE Laurent  
M. NICOLAS Anthony a donné pouvoir à M. VERGER François  
Mme LEMARIE Nathalie a donné pouvoir à Mme SANTERRE-LEGAL Annie  
M. LE CLEAC'H François a donné pouvoir à Mme GILLET Jeidi

**Secrétaire de Séance :** Séverine ALLANCON

---

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 33

---

# PROJET DE REAMENAGEMENT DES PORTS DE PLAISANCE DE PORNICHET - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

RAPPORTEUR : Monsieur SIGUIER, Adjoint

## EXPOSE :

Les concessions du port d'échouage et du port en eau profonde s'achèvent toutes les deux le 31 décembre 2026. Aussi, la commune a relancé une procédure unique de délégation de service public et désigné le 18 septembre 2024 la SEML pour la Construction et les l'Exploitation des Ports de Pornichet (SEMCEP) en tant que futur concessionnaire qui aura en charge le réaménagement et l'exploitation des ports de plaisance de Pornichet pour une durée de 40 ans.

Le programme de réaménagement comprend notamment les travaux maritimes suivants :

- La transformation du port d'échouage avec la mise en place de pontons développant 550 places (470 pontons échouables et 80 mouillages sur bouées),
- Le rehaussement de la digue Nord-Ouest du port d'échouage d'1,50m,
- La redéfinition du plan de mouillage du port en eaux profondes pour l'implantation de 1 000 places de stationnement avec des emplacements réservés pour les événements nautiques,
- L'extension du terre-plein central de 8 000m<sup>2</sup> et la sécurisation de la passe d'entrée du port d'échouage,
- La construction d'une nouvelle capitainerie à l'interface des deux bassins,
- La mise en relation du port d'échouage au terre-plein étendu par un ponton pont

Les travaux terrestres consistent eux en :

- La réfection de tous les espaces publics à niveau entre la partie côté ville et à l'intérieur du port avec une grande ouverture vers l'intérieur du Port,
- La reconstruction d'un bâtiment central afin d'y accueillir commerces, associations, et autres activités (4 200m<sup>2</sup> de surfaces bâties et 1 600m<sup>2</sup> de terrasse) ;
- La construction d'un parking silo de 175 places,
- La rénovation et mise en accessibilité des sanitaires sur digue.

Ce programme est issu des différents échanges qui ont pu avoir lieu depuis 2017 avec les usagers des ports, les acteurs économiques et touristiques, les associations locales et les habitants.

La concertation préalable, dont les modalités ont été définies par délibération du 24 septembre 2025 et réalisée du 4 novembre 2025 au 3 mars 2026, a permis de clore cette démarche, complétant et consolidant les enseignements issus des échanges antérieurs. Elle a permis au public de formuler observations et propositions via registre papier et formulaire en ligne. Six contributions ont été enregistrées à cette occasion.

Les principaux sujets évoqués sont les suivants :

### **1. Urbanisme et paysage**

- Renforcement des liens entre port et ville, cheminements piétons continus, espaces publics favorisant la promenade et la convivialité ;
- Maîtrise des hauteurs et implantations, préservation des vues sur la mer et cohérence architecturale ;
- Valorisation de l'identité maritime et de l'animation du site.

### **2. Services portuaires**

- Cale de mise à l'eau accessible, capacité de levage et manutention adaptées, organisation des circulations facilitant les manœuvres ;
- Modernisation des équipements, amélioration des accès et création d'une capitainerie centrale.

### **3. Commerces**

- Adhésion au projet avec attention sur la viabilité économique, la durée et la flexibilité des Autorisations d'Occupation Temporaire ;
- Préservation de l'identité du port et complémentarité des activités commerciales.

### **4. Besoins des associations nautiques**

- Locaux mutualisés adaptés, accès aux infrastructures portuaires avec continuité de service pendant les travaux ;
- Sécurité et accessibilité, participation aux animations et vie portuaire.

### **5. Environnement**

- Gestion des eaux et dragage, préservation des dunes et digues, qualité architecturale et paysagère ;
- Dispositifs durables : collecte des déchets, énergies renouvelables, mobilité douce ;
- Objectif de labellisation et exemplarité environnementale.

Ces sujets sont détaillés dans le bilan de la concertation annexé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme notamment les articles L103-2 et R103-2 et suivants,

Vu la délibération n°24.09.02 du 18 septembre 2024 approuvant le choix de la SEML SEMCEP en tant qu'attributaire de la concession pour l'exploitation et le réaménagement des Ports de plaisance de Pornichet,

Vu la délibération n°25.09.11 du 24 septembre 2025 approuvant les objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable,

Vu le bilan de la concertation ci-annexé,

Vu l'avis de la commission cadre de vie du 5 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

- Prend acte du bilan de la concertation préalable relatif au projet de réaménagement et d'exploitation des ports de plaisance de Pornichet.

---

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

Votant : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

---

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance  
Séverine ALLANCON

Signé électroniquement le 18 mai 2026



Signé électroniquement le 18 mai 2026

The image shows a blue ink signature, which appears to be 'S. Allancon', written over a white background.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*